



Fiscalité Réserve Pénitentiaire

Draveil, le 6 Octobre 2020.

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

LETTRE OUVERTE

Objet : Fiscalité de la réserve civile Pénitentiaire

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance, tient à attirer votre attention sur la situation de nos camarades réservistes.

Les indemnités touchées dans le cadre de la réserve de l'armée et de la police ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu, alors que celles touchées par les réservistes de l'administration pénitentiaire le sont.

Pourquoi une telle disparité alors que ces agents exécutent des missions de sécurité publique.

Pourquoi ne pourrions-nous pas bénéficier au même titre que la réserve militaire, de l'exonération fiscale qui vient d'une pratique des services fiscaux entérinée par l'instruction fiscale DGI5F1113 en date du 10 février 1999 et dont le texte a été publié dans le bulletin officiel des finances publiques le 12 septembre 2012. Concernant la Police l'exonération de l'impôt sur le revenu repose sur une décision du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 11 juin 2004, qui a été confirmée par une note de la direction générale des impôts du 2 mars 2012.

L'absence de fiscalisation augmente nettement l'attractivité de la réserve dans la police nationale ou la Gendarmerie.

Nous avons saisi l'ancienne Garde des Sceaux qui nous avait répondu que cette mesure n'avait pas fait l'objet d'un arbitrage favorable à l'époque.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance vous demande qu'au même titre que la Police et la Gendarmerie, les indemnités des réservistes pénitentiaires soient exonérées de l'impôt sur le revenu.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance, vous demande la parité entre les réservistes pénitentiaires et ceux de la police nationale et de la gendarmerie.

Le Secrétaire Général

FO Pénitentiaire – le 6 Octobre 2020

Emmanuel BAUDIN